

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	20.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Concurrence, Relations avec l'Union européenne (UE)
Acteurs	Baumann, Isidor (UR, cvp/pdc)
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Concurrence, Relations avec l'Union européenne (UE), 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Politique économique	1
Concurrence	1

Abréviations

KG Kartellgesetz
WEKO Wettbewerbskommission

LCart Loi sur les cartels
COMCO Commission de la concurrence

Chronique générale

Economie

Politique économique

Concurrence

MOTION
DATE: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Olivier Français (plr, VD), l'arrêt Gaba/Elmex ainsi que les nombreuses communications et notes informatives de la Commission de la concurrence (Comco) entraînent un **flou juridique au niveau de l'application de la loi sur les cartels** (LCart). Il propose donc une clarification de l'art. 5 afin de préciser les éléments constitutifs de l'illicéité d'un accord, de définir l'affectation notable de la concurrence efficace et d'introduire des critères autant qualitatifs que quantitatifs. Selon le parlementaire, de telles mesures réduiraient l'insécurité juridique et favoriseraient une collaboration interentreprises saine et efficace.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il estime que la Comco a clarifié sa communication relative aux accords verticaux, qui concernent les accords entre entreprises à différents niveaux de la chaîne de production ou de distribution, et que la jurisprudence helvétique est conforme au droit européen. Ainsi, il considère qu'une modification de la LCart entraînerait une incertitude juridique contraire à l'objectif initial de la motion. Lors des débats, une motion d'ordre Baumann (pdc, UR), qui souhaite transmettre la motion Français (plr, VD) à la commission compétente pour examen, a été adoptée par la chambre des cantons. Le sénateur Baumann (pdc, UR) a notamment souligné la complexité de la thématique et la nécessité d'un examen avisé de la commission.¹

1) BO CE, 2019, p.196